

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 14 décembre 2021 à 18 heures -

**Présents** : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, CABIN Philippe, Adjoint  
Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, LEPREUX Alain, DESERT Claire, HUE Valérie, OMER Matthieu, BINARD Marine, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, MASCRÉ Françoise, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : Mme CORCEL Valérie (pouvoir à M. OUVRY), Mme LE PAIH Martine (pouvoir à M. GORGIBUS), M. BERTRAND Jacques (pouvoir à M. CALTERO *jusqu'à 18 h 50*), Mme GOUJON Sophie (pouvoir à M. CABIN), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à Mme TORRES), Mme POURCHAUX Déborah (pouvoir à Mme DUJARDIN), M. DISTANTE Raphaël (pouvoir à Mme MASCRE)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

\*\*\*

Le compte-rendu des délibérations de la séance du conseil municipal du 30 novembre a été approuvé.

Le conseil municipal a pris acte des comptes-rendus des commissions suivantes :

- « Solidarité » - Séance du 06 décembre 2021
- « Sports – Vie associative – Animation » - Séance du 07 décembre 2021

L'assemblée a ensuite adopté les délibérations ci-après :

### **Délibération n° 2021-12-14/78 : Convention de fonctionnement avec les associations**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la trame de convention de fonctionnement avec les associations, et autorise Monsieur le Maire à la signer avec toutes les associations subventionnées par la Ville.

### **Délibération n°2021-12-14/79 : Soutien au commerce : Exonération partielle des droits de place sur domaine public – Année 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer partiellement à hauteur de 15 % du tarif annuel, les commerçants occupant le domaine public des taxes afférentes à cette occupation, pour l'année 2021, compte-tenu des restrictions d'ouverture liées au COVID 19.

### **Délibération n°2021-12-14/80 : Noël 2021 – Convention de mise à disposition gracieuse et temporaire du domaine public & prêt de matériel et chalet pour une patinoire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de location gracieuse pour le matériel lié à l'exploitation de la patinoire (piste et chalets) et l'occupation temporaire du domaine public.

Après quelques informations diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 15

Le Maire,

Jean-François OUVRY